



Afsca: l'agriculture, cette bonne élève

On l'avait presque oublié: avant le brasier Veviba, l'Afsca a eu à circonscrire

l'incendie Fipronil qui restera le grand fait marquant de l'année 2017.

A l'époque, le feu avait pu être assez rapidement et efficacement contrôlé par l'Agence qui a présenté à la presse, le 5 juillet dernier, son rapport d'activités en présence du Ministre Denis Ducarme. Les résultats s'avèrent favorables, particulièrement pour le secteur primaire.

MARIE-FRANCE VIENNE



Le Ministre Denis Ducarme, aux côtés d'Herman Dirckx, l'Administrateur délégué de l'Afsca, a renouvelé sa confiance à l'Agence fédérale et pointé les excellents résultats du secteur primaire pour l'exercice 2017

Si le Ministre a rappelé que l'affaire Veviba plane toujours comme une ombre permanente sur la qualité du travail de l'Afsca, il a toutefois tenu à lui envoyer un signal fort de confiance, souhaitant rendre encore plus performante une Agence, qui reste, selon lui, l'une des meilleures d'Europe.

Les meilleurs, ce sont les agriculteurs!

Denis Ducarme a insisté sur l'importance du travail de chaque membre du personnel dans la protection de la santé du consommateur. Et de pointer l'excellence du rapport d'activités de l'année 2017 non seulement au niveau des contrôles effectués par l'Agence que de l'amélioration du contact avec le consommateur grâce à la fluidité de sa communication. Il a souligné l'ampleur du travail des cellulés de vulgarisation et d'appui aux petits producteurs. Il s'est félicité du taux de conformité du secteur primaire. Les agriculteurs, a-t-il souligné, sont les meilleurs élèves en termes de taux de conformité et de rapports favorables.

Contrôles: statu quo par rapport à 2016

En 2017, l'Afsca a réalisé 116.285 missions de contrôle auprès de 62.393 entreprises. En moyenne, c'est un peu plus de 318 missions de contrôles réalisées quotidiennement. 213.411 check-lists ont été contrôlées dont 87,5% favorablement, ce qui représente pratiquement un statu quo par rapport à 2016. En outre, c'est une moyenne quotidienne de 201 échantillons qui

ont été prélevés pour un total de 73.394. Comme en 2016, les résultats sont très rassurants puisque 96,4% des échantillons prélevés étaient conformes. En 2017, le point de contact a répondu à 8.870 questions posées par les consommateurs, dont 15% pour le fipronil durant le mois d'août. Le nombre de question est en augmentation de 26% par rapport à 2016 tandis que le nombre de plaintes de consommateurs a augmenté de 4,2% par rapport à 2016.

Importance des guides sectoriels

En 2014, l'Afsca a introduit une procédure permettant aux gestionnaires de systèmes privés de démontre leur équivalence par rapport aux guides. Cela signifie que si l'audit est favorable, aucun autre sur base du guide concerné n'est nécessaire. Légitimement audité bénéficie également du bonus sur ses contributions à l'Afsca et de la diminution de la fréquence d'inspections. Les équivalences entre le Standard Vegaplan et le Guide sectoriel pour la production primaire (modules A - production végétale et B - fourrage), entre le standard FCA (Feed Chain Alliance, anciennement GMP aliments des animaux) et le Guide d'autocontrôle alimentation animale, et entre le Standard Vegaplan pour les entrepreneurs de travaux agricoles et horticoles et le Guide sectoriel de l'autocontrôle des entrepreneurs de travaux agricoles et horticoles pour la production primaire végétale, a déjà pu être établie. Les audits se basent sur les guides d'autocontrôle approuvés et sont réalisés à l'aide de check-lists rédigés par l'Afsca en concertation

avec les représentants des associations professionnelles concernées.

Augmentation des systèmes d'autocontrôle

Un guide est disponible pour plus de 99% des opérateurs, mais l'Afsca a mis en place des outils spécifiques pour aider les entreprises dont les activités ne sont pas encore couvertes. Lorsqu'un guide existe, les audits peuvent être réalisés par l'Afsca, mais généralement par l'un des 14 organismes de certification privés accrédités et agréés (OCI). Ces OCI peuvent réaliser, en même temps que les audits de validation de l'autocontrôle, des audits de certification sur base de cahiers des charges privés. La réalisation de ces « audits combinés » permet de réduire leur coût. Le nombre d'entreprises qui font valider leur système d'autocontrôle est en constante augmentation. Fin 2017, 24.226 établissements disposaient d'un système d'autocontrôle valide pour l'ensemble de leurs activités.

Tracabilité chez les bovins et les porcins ...

En 2017, les inspections de tracabilité sont moins favorables dans les exploitations bovines, porcines ainsi que dans celles détenant des ovins et des caprins. Pour les bovins, les non-conformités les plus fréquemment observées concernent des pertes de marques auriculaires pour lesquelles le détenteur n'a pas immédiatement fait les démarches pour le rebouclage des bovins ainsi qu'un retard dans le renvoi des passports des bovins morts. Pour les porcins, les non-conformités les plus fréquentes concernaient le registre des visiteurs et le document de transport mais aussi une différence entre les catégories et nombres de porcs enregistrés dans Santel et la situation réelle. Au niveau des producteurs laitiers qui vendent directement aux consommateurs la plus grande partie de leur production, l'Agence a constaté une diminution des résultats d'inspection favorables en matière de tracabilité par rapport à 2016. Ceci résulte de l'adaptation de la check-list dans laquelle les questions sur le registre « in » et « out » ont été groupées et les pondérations augmentées.

... Ovins et caprins

Pour les ovins et caprins, ce sont principalement la tenue du registre et le document de transport qui posent problème ainsi que l'absence d'identification d'animaux de plus de 6 mois. Les résultats des contrôles en matière de médicaments et de guidance d'exploitation sont également moins favorables en 2017, en particulier en ce qui concerne les obligations liées à la guidance et à la signature du registre tous les deux mois par le vétérinaire et à la rédaction des rapports trimestriels. L'Afsca a également ob-

servé des lacunes quant aux données qui doivent être mentionnées sur le conditionnement des médicaments ainsi qu'à la justification de l'administration de médicaments par le détenteur durant la période à risque. Les résultats des missions dans la production primaire sont nettement plus favorables dans les établissements disposant d'un système d'autocontrôle valide.

Maladies animales

La politique sanitaire de l'Afsca vise à maintenir le statut « indemne » pour les maladies animales et à en élargir le champ d'application. Elle prévoit notamment des enquêtes et des analyses systématiques en cas d'avortements chez les bovins et les petits ruminants, une campagne hivernale appropriée chez les bovins, des analyses sanguines lors de l'introduction de bovins originaires de pays qui ne sont pas officiellement indemnes de certaines maladies, à leur arrivée en Belgique, ainsi qu'une analyse et un monitoring des maladies animales (ré)émergentes. Du côté wallon, l'Afsca délègue une part importante de la surveillance sanitaire à l'Arsvia pour ce qui est du monitoring et diagnostic des maladies à notification obligatoire, surveillance ciblée des maladies dans le cadre de la surveillance officielle et des programmes d'éradication, soutien et guidance d'exploitation dans le cadre de la surveillance des maladies, identification et enregistrement des animaux, ainsi qu'au Cerva (devenu Sciensano en 2018), laboratoire national de référence dans le cadre des maladies animales et zoonoses, enquête épidémiologique et analyse de risques, amélioration de la qualité des bases de données utilisées lors des campagnes de vaccination et pour les contrôles en matière de santé animale, et y consacre annuellement plus de 10 millions€.

Suivis des avortements

Lors de chaque notification d'avortement chez des bovins, ovins ou caprins, outre la recherche obligatoire de l'agent de la brucellose, une analyse approfondie de toute une série de pathogènes est également réalisée. La recherche de la cause des avortements est réalisée sur le sérum de la mère et par le biais de l'analyse virologique et bactériologique de l'embryon rejeté ou du placenta. En 2017, 9.964 avortements de bovins ont été soumis à une analyse. Cela correspond à une diminution par rapport à 2016 (10.209).

Contrôles phytosanitaires

En 2017, l'Afsca a réalisé 6.832 analyses de végétaux, produits végétaux, terre et autres matériaux pouvant constituer un support pour des organismes nuisibles. 92,7% des échantillons étaient conformes. Les résultats non-conformes sont essentiellement dus au feu bactérien (*Erwinia amylovora*).

Produits phyto: le PE demande une révision du système d'autorisation

Les députés de la commission de l'Agriculture du Parlement européen ont réclamé la mise en place d'un système d'autorisation des pesticides plus transparent, plus simple, plus rapide et mieux harmonisé, afin d'accroître la disponibilité de produits phytosanitaires sûrs et innovants pour les agriculteurs.

La Comagri a adopté un avis à l'intention de la commission de l'Environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, sur la mise en œuvre du règlement concernant les produits phytosanitaires. Elle demande de revoir le système actuel d'autorisation des pesticides pour le rendre plus rapide et moins complexe. Les députés constatent que la mise sur le marché européen d'un produit phytosanitaire prend plus de 11 ans, requiert plus de 200 études scientifiques et coûte plus de 220 millions €.

Depuis l'entrée en vigueur du règlement de 2009, seules 11 nouvelles substances ont été autorisées dans l'UE.

Promotion des techniques agricoles de précision

La disponibilité d'une large gamme de produits phytosanitaires et à prix raisonnable est cruciale pour réduire leur utilisation. Les députés appellent la Commission à faire davantage pour

promouvoir des techniques agricoles de précision qui optimisent l'utilisation des produits phytosanitaires et réduisent les émissions environnementales. Ils prônent le développement et la disponibilité de pesticides à faible risque et veulent une procédure accélérée pour leur autorisation. Le système actuel devrait être revu pour simplifier et accélérer les évaluations et les autorisations et pour garantir que les autorisations d'urgence ne soient accordées qu'aux substances phytosanitaires sans effets nocifs sur la santé humaine ou animale et sans effets inacceptables sur l'environnement.

Vers un quichet unique

La Commission est invitée à faire des propositions pour renforcer la transparence des procédures d'autorisation et d'évaluation des

substances, améliorer l'indépendance des autorités chargées de conduire les études, éviter des conflits d'intérêts et améliorer le fonctionnement du système de reconnaissance mutuelle entre les États membres. Enfin, ils suggèrent l'élaboration d'une procédure d'autorisation au niveau européen, qui serait coordonnée par la Commission, et la création d'une autorité unique à l'échelle de l'UE, un « quichet unique », responsable de tous les aspects liés à l'évaluation et à l'autorisation des substances actives, afin de réduire les coûts et de garantir un niveau élevé et uniforme de protection de l'environnement et de la santé humaine.